

CONSEIL CONSULTATIF ÂNÉ·E·S

RÉUNION DU 13 SEPTEMBRE 2022



A. Cuvelier, A. Lourtie, C. Jassogne, T. Sneesens, A. Avart, V. Ska, A. Rigot, F. Ackermans, J.-M. Oleffe, V. Tellier, F. Duthu, M. Peelen, A. Boodts, M.-A. Maugan.



Absent : M.-D. Isugi.

Excusés : J.-C. De Vooght, R. Buisseret, N. Willemaers, C. Noël, A. Quevit, B. Jacob.

ORDRE DU JOUR

1. Retour de chaque groupe de travail : • Information et Communication – • Philosophie de la maison de repos publique
2. Demande du Collège communal sur l'établissement d'une liste des lieux nécessitant des mains courantes à Ottignies-Louvain-la-Neuve : analyse, discussion et proposition de réponse
3. Réflexion sur l'organisation de conférences : échanges sur la thématique, proposition de mise en œuvre
4. Divers ajoutés en cours de séance : • Information sur les médecins traitants • Groupe de travail sur les alternatives aux maisons de repos • Contacts entre les Conseils consultatifs

Françoise Ackermans occupe désormais le rôle d'animatrice.

L'animatrice propose un rappel du règlement des Conseils consultatifs, de leurs fonctionnements et raisons d'être. Ce règlement se trouve à l'adresse suivante : www.olln.be/conseilsconsultatifs

Il est à noter que la notion d'évaluation évoquée dans le règlement ne concerne que le fonctionnement du Conseil et non les résultats. L'évaluation portera notamment sur l'implication des membres et leur participation aux réunions.

L'animatrice partage également les termes de référence de sa tâche, établis en concertation avec Adélaïde et Marie-Amélie.

En vue d'atteindre la réalisation des objectifs fixés sur la feuille de route et dans les temps impartis, il s'agira pour l'animatrice, entre autres :

- d'animer la réunion en s'assurant que chacun·e prenne la parole (sans la monopoliser) ;
- de faire émerger un consensus au sein du groupe ;
- de travailler, en collaboration avec le groupe sur les objectifs fixés au sein du Conseil consultatif ;
- de veiller à la bonne communication entre les sous-groupes établis et également avec les autres Conseils consultatifs ;
- d'être le lien avec les autorités communales (avec la Secrétaire) en cas de besoin.

Les résultats seront partagés régulièrement par un dialogue avec le membre du Collège communal en charge de la matière des Aîné·e·s, présent aux réunions et avec les autorités communales au besoin.

Un rapport annuel, rédigé en collaboration avec la secrétaire compiler les informations (réunions, présences et bilan des objectifs).

La Secrétaire, outre le fait qu'elle aidera à rédiger les comptes rendus, invitations et autres documents dont le rapport annuel, s'assurera de la partie logistique (thé/café, réservation de salles, envoi des courriers, stockage des rapports...) et partagera ses connaissances des procédures internes, notamment l'opportunité de rédiger des "points collègues" ou "points conseils".

L'ordre du jour sera défini par l'animatrice avec l'aide (si nécessaire) de la Secrétaire.

1. RETOUR DE CHAQUE SOUS-GROUPE : PHILOSOPHIE DE LA MAISON DE REPOS PUBLIQUE - INFORMATION ET COMMUNICATION

❖ La philosophie de la maison de repos publique

La deuxième réunion du groupe de travail dédié à la philosophie de la maison de repos publique a eu lieu le 30 août. Lors de cette réunion, le groupe s'est interrogé sur le timing général afin de s'intercaler au bon moment. Un accord de principe est conclu entre la Ville et le CPAS mais les modalités de l'emphytéose doivent se concrétiser et un timing général devrait pouvoir être communiqué à ce moment. De nombreuses adaptations vont devoir être pensées en fonction du nouveau terrain (terrain de la sapinière) et ces dernières doivent être soumises à l'AVIQ. En outre, une prolongation de l'accord de principe pour le nombre de places doit être demandée.

Le groupe de travail a décidé, en fonction du timing provisoire, de rendre une série d'avis, de recommandations qui seraient faites au CPAS pour fin décembre, notamment pour présenter le dossier à la réunion du CCA du 20 décembre. Leur prochaine réunion aura lieu le 23 septembre afin d'entamer la liste des adaptations à prendre en compte et analyser.

En outre, le groupe maintient son intention d'inviter des experts afin d'enrichir leur travail et envisage également d'inviter des bénéficiaires des maisons de repos afin d'affiner leur analyse.

❖ Information et communication

Le groupe de travail s'est réuni en juin. Un questionnaire/sondage a été élaboré par le groupe afin d'évaluer l'accès et la connaissance des aîné-e-s de la commune des moyens de communication existants. Ce questionnaire est soumis à l'entière responsabilité du Conseil consultatif afin d'obtenir leur avis tant sur le fond que sur la manière de diffuser ce sondage au plus grand nombre, tenant compte de certains critères (génération peu adepte au numérique, cibler les plus vulnérables et isolés...). Il est décidé que les commentaires seront dus pour le 21 septembre 2022 afin de donner au groupe le temps de se réunir et inclure les propositions avant la prochaine réunion du 8 novembre.

2. DEMANDE DU COLLÈGE COMMUNAL SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE LISTE DES LIEUX NÉCESSITANT DES MAINS COURANTES À OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE : ANALYSE, DISCUSSION ET PROPOSITION DE RÉPONSE

Le Conseil Consultatif Aîné·e·s a reçu une sollicitation par le Collège en date du 8 septembre 2022 à propos de l'établissement d'une liste des lieux nécessitant des mains courantes. Une copie a été envoyée aux membres par la Secrétaire.

L'animatrice rappelle que cette sollicitation est conforme au Règlement d'ordre intérieur des CC comme revu en début de réunion.

La demande du Collège émane de l'échevin en charge de la Mobilité, Hadelin de Beer, et sollicite l'avis du CCA sur une liste des lieux nécessitant des mains courantes à Ottignies-Louvain-La-Neuve sur base d'un certain nombre de critères (notamment le nombre de personnes qui en bénéficieront, l'absence d'alternatives ou leur difficulté, le caractère dangereux...).

Les membres accueillent la demande du Collège et confirment l'intérêt de la question.

Les membres soulèvent toutefois quelques points :

Adélaïde rappelle que chaque personne a une expérience d'usage grâce à son utilisation quotidienne des rues et escaliers de la Ville. La liste demandée par le Collège n'est pas nécessairement exhaustive et universelle mais bien celle réalisée grâce à l'expérience d'usage des membres du Conseil consultatif Aîné·e·s.

- Plusieurs membres soulèvent le fait qu'ils ne se sentent pas représentatifs pour établir cette liste. Tous les quartiers ne sont en effet pas représentés au sein du Conseil consultatif. Ils suggèrent une base de départ avant d'aller éventuellement sur le terrain.
- Les membres proposent de demander aux services Techniques de la Ville s'ils ont une liste des lieux où il y a un escalier public, voire une liste des lieux déjà signalés ou identifiés comme « périlleux » et/ou font l'objet de propositions ou de plaintes.

Les membres remarquent que, même proche de l'administration, certains escaliers interrogent. En effet, pour accéder à l'Hôtel de Ville, l'escalier n'est pas équipé d'une rampe et le contournement est peu connu, tout comme l'escalier menant des bâtiments de l'administration au parking du Cœur de Ville, et peu de personne connaissent/utilisent les ascenseurs permettant de relier les deux points.

Les membres expriment donc leur intérêt pour le problème évoqué, et proposent que :

- le rôle du CCA soit circonscrit ;
- la thématique soit précisée (personnes âgées, mobilité, personnes avec handicap...) ;
- les informations techniques existantes soient partagées ;
- de contacter Robert Grabczan, membre de la faculté d'architecture de l'UCLouvain (LOCI) qui travaille sur ce genre de sujet ;
- de saisir l'opportunité de la mise en place du projet « Ville amie des aînés » (lancé prochainement sans doute par l'AVIQ) et qui pourrait éventuellement financer un tel appel à projet.

Les membres proposent de préparer une réponse au Collège allant en ce sens.

L'animatrice rappelle qu'il sera important qu'un membre du Conseil consultatif se propose afin de faire le suivi de ce point et éventuellement créer un sous-groupe de travail afin de faire avancer le projet.

3. RÉFLEXION POUR L'ORGANISATION DE CONFÉRENCES : ÉCHANGES SUR LA THÉMATIQUE, PROPOSITION DE MISE EN ŒUVRE

Ce point fait suite à une proposition lors de la dernière réunion d'organiser des conférences à l'attention des aîné·e·s. Le Conseil consultatif s'interroge sur sa charge de travail, entre les objectifs de la feuille de route et la récente demande du Collège (il pourrait y en avoir d'autres). L'animatrice demande au Conseil si une personne serait prête à prendre en main ce sujet et lancer l'organisation de conférences avec l'aide des membres du Conseil consultatif.

Plusieurs membres soulèvent le fait que de nombreuses associations sont actives dans ce domaine et qu'il serait plus réaliste de travailler en synergie avec l'une ou l'autre de ces associations.

Les membres du groupe travaillant sur la philosophie de la maison de repos proposent d'organiser une rencontre-débat autour du document qu'ils auront produit pour fin décembre afin de faire avancer leur réflexion. La Secrétaire va se renseigner auprès du service Aînés de la Ville pour étudier ce qui pourrait être réalisé.

Si cette idée de rencontre-débat s'organise, il serait tout à fait possible d'envisager une autre dans la deuxième partie de l'année avec le groupe de travail sur l'information et la communication.

Le groupe travaillant sur la philosophie de la Maison de repos propose également d'inviter Stéphane Adam pour une conférence.

Un des membres souligne qu'il serait important de travailler avec le fascicule de la Boussole, média fort utilisé par les Aîné·e·s, pour annoncer ces événements.

Le Conseil consultatif Aîné·e·s demande à être mis en relation avec la personne en charge des Aîné·e·s à la Ville afin qu'elle puisse assurer un relais plus technique au niveau de la matière des Aîné·e·s.

4. DIVERS

Un membre du Conseil propose d'aborder la thématique des médecins traitant pour les aîné·e·s qui ont du mal à retrouver un médecin lorsque celui qu'ils connaissent prend sa retraite.

Un membre s'interroge sur la constitution du groupe de travail abordant le sujet des alternatives aux maisons de repos. Ce sous-groupe manquait d'effectif, notamment car certains membres participent également au groupe de travail traitant la thématique de la philosophie de la maison de repos publique. Il souhaite démarrer idéalement à partir de janvier 2023 lorsque le groupe de travail sur la philosophie de la maison de repos publique aura terminé son rapport.

Le Conseil consultatif s'interroge sur une manière de créer des contacts entre les différents Conseil consultatifs qui travaillent sur des thématiques qui sont inter reliées (Handicap/Numérique/ Participation).

Pour rappel, les prochaines réunions du Conseil consultatif Aîné·e·s auront lieu :

- Le 8 novembre
- Le 20 décembre